

N° CG 2007/II-3^e/21
Séance du 2^e MARS 2007

RD 52
Carrefour d'accès ALCAN à BIESHEIM

Le Conseil Général,

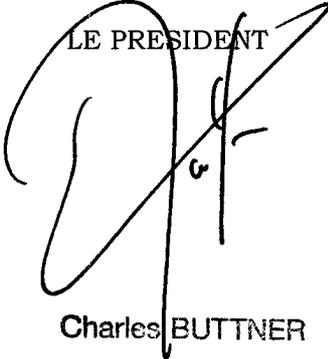
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-3^e/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les études préliminaires et le choix de la solution d'aménagement en carrefour giratoire ;
- fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant de 400 000 € TTC ;
- approuve le principe de financement de cette opération par le Département du Haut-Rhin à hauteur de 50 % du coût de l'opération ;
- inscrit sur le programme A011 – millésime 2007, un complément d'AP de 400 000 € TTC en DM1 - 2007.



LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions